

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PROCÈS FICTIF – Edition 2026

INVITATION PRESSE

Mercredi 25 mars 2026 de 9h à 10h30

**Cour Administrative d'Appel de Lyon – Salle d'audience n°5
184, rue Duguesclin 69003 Lyon**

La Cour administrative d'appel de Lyon, l'Université catholique de Lyon (UCLy) et le Barreau de Lyon célèbrent cette année les dix ans de leur partenariat consacré aux enjeux juridiques liés aux nouvelles technologies, **dans une tradition d'ouverture des juridictions administratives lyonnaises vers les différentes universités de la région.**

À cette occasion, la Faculté de Droit de l'UCLy organise l'édition 2026 du traditionnel procès fictif, un rendez-vous attendu par les étudiants. Cette mise en situation se tiendra **le mercredi 25 mars 2026, de 9h à 10h30**, en salle d'audience n°5 du Palais des juridictions administratives lyonnaises.

Cette dixième édition se penchera sur un sujet au cœur des débats contemporains : **l'usage de l'intelligence artificielle par l'administration et par le juge**, à partir du cas fictif d'une commune confrontée à un contentieux administratif.

La matinée se poursuivra de 11h à 13h par plusieurs tables rondes consacrées au bilan de dix années de réflexion sur les enjeux juridiques liés au développement des nouvelles technologies, notamment l'utilisation de l'intelligence artificielle dans le cadre de l'action publique.

Quand l'intelligence artificielle s'invite dans la décision administrative : le cas juridique du 25 mars 2026

Nous sommes en 2029. Mme Acheropoulos estime être victime d'une erreur judiciaire. Elle conteste un titre exécutoire lui réclamant le paiement d'une amende de 500 euros pour dépôt sauvage de déchets sur la commune d'Anse, devant le tribunal administratif de Lyon.

La requérante souligne d'abord son déséquilibre face à l'usage manifeste de l'intelligence artificielle. La commune aurait en effet émis un titre exécutoire en seulement une journée après les faits, puis produit rapidement un mémoire accompagné de pièces dès la communication de la requête.

Elle estime ainsi que le principe d'égalité des armes devant le juge n'est pas respecté. Elle soupçonne également que le tribunal administratif lui-même ait eu recours à l'intelligence artificielle pour analyser, en un temps record, plusieurs heures d'images de vidéosurveillance produites par la commune dans son mémoire en défense.

Le déroulement particulièrement rapide de la procédure laisse ainsi supposer l'utilisation d'outils numériques d'aide à la décision, comme l'ont évoqué plusieurs rapports annuels du Conseil d'État (notamment en 2027 et 2028). Mme Acheropoulos décide donc de faire appel de cette décision.

L'IA au cœur de nos institutions : quelles garanties de transparence ?



L'édition 2026 des Techlaw Clinics poursuit l'analyse des transformations juridiques liées à l'essor de l'intelligence artificielle dans nos sociétés, et plus particulièrement au sein des institutions publiques.

Le cas étudié met en lumière les enjeux liés à l'usage de l'intelligence artificielle par l'administration (ici une commune), mais également par le juge.

Si l'AI Act européen adopté en juin 2024 interdit que la justice soit rendue par des systèmes d'intelligence artificielle, la réglementation nationale et européenne n'interdit pas le recours à ces outils pour aider à la prise de décision.

Dans ce contexte, plusieurs questions se posent : quelles règles encadrent ces usages ? Quelles limites doivent être posées ? Comment garantir la transparence et l'équité de ces pratiques dans le cadre juridictionnel ?

À mesure que l'intelligence artificielle s'installe dans les pratiques administratives et judiciaires, la question de sa régulation devient centrale pour l'État de droit.

Dix ans des Techlaw Clinics : former les juristes face aux défis technologiques

L'édition 2026 marque également les dix ans des Techlaw Clinics, un dispositif pédagogique innovant porté par la Faculté de Droit de l'UCLy. Comme le souligne le doyen Michel Cannarsa : « Depuis dix ans, les cliniques de la prospective juridique permettent aux étudiants de la Faculté de Droit de l'UCLy d'explorer concrètement les transformations du droit face aux technologies numériques. Grâce au soutien de la juridiction administrative et du Barreau de Lyon, cette initiative est devenue un véritable laboratoire pédagogique au croisement de l'université et des professions juridiques ». Encadrés par des magistrats de la Cour administrative d'appel de Lyon, des avocats du Barreau de Lyon et des enseignants-chercheurs, **les étudiants endossent le rôle d'avocats ou de juges et expérimentent les différentes étapes d'un procès, de l'instruction à la décision, en passant par l'art de la plaidoirie.**

Depuis sa création, ce programme explore les enjeux juridiques soulevés par les technologies émergentes : intelligence artificielle, algorithmes décisionnels, blockchain ou encore automatisation de l'action publique. Ces procès fictifs offrent ainsi un espace unique de réflexion sur le droit face aux innovations technologiques, tout en proposant **aux étudiants une expérience professionnalisante au plus près des pratiques judiciaires.**

Depuis dix ans, les Techlaw Clinics illustrent l'ambition de la Faculté de Droit de l'UCLy : **former des juristes capables d'anticiper les transformations du droit face aux technologies émergentes.**

Au fil des éditions, ces procès fictifs se sont imposés comme un laboratoire pédagogique et juridique original, au croisement de la formation, de la recherche et du dialogue entre l'université, la magistrature et les professions juridiques.

Merci de confirmer votre présence : l.gamboni@terrederoses.com

À propos de l'UCLy (Université Catholique de Lyon)

Fondée en 1875, il y a 150 ans, l'UCLy est un établissement privé d'enseignement supérieur et de recherche, à but non lucratif. Elle est reconnue d'utilité publique et labellisée Etablissement d'Enseignement Supérieur Privé d'Intérêt Général (EESPIG). Située sur 3 campus au cœur des villes de Lyon et d'Annecy, et possédant également une antenne au Puy-en-Velay, elle propose 110 formations diplômantes aux normes européennes, au sein de ses 6 pôles facultaires et 5 écoles d'enseignement supérieur (dont l'Esdes, Grande Ecole de Commerce et l'ESTBB, Ecole d'ingénieurs en Biotechnologies). Chaque année, elle accueille 12 000 étudiants et auditeurs libres, dont plus de 2 350 internationaux. L'Unité de Recherche « Confluence : Sciences et Humanités » est au cœur de la pédagogie de l'UCLy. Accréditée par le HCERES, elle est composée de 8 groupes complémentaires qui couvrent 24 disciplines. Très attentive aux évolutions du monde, l'UCLy veut aujourd'hui apporter une réflexion éthique et donner du sens à la transformation de notre société mondialisée.

L'UCLy célèbre ses 150 ans durant toute l'année académique 2025/2026.

www.uclly.fr

CONTACTS PRESSE :

Laurence GAMBONI
l.gamboni@terrederoses.com
06 11 73 09 12
Agence Terre de Roses

Franck PISSOCHET
fpissochet@uclly.fr
06 80 70 33 41
Directeur Communication UCLy

Hannah BENAYOUN
Vanessa AUDEBERT
communication.droit@univ-catholyon.fr
04 26 84 18 95